

**Assemblée générale statutaire de Réserves Naturelles de France
du 6 avril 2018**

**MOTION : Un modèle de formation adapté aux gestionnaires de réserves
naturelles « Touche pas à ma formation ! »**

Le contexte

Le GIP-Aten contribuait, conformément à sa convention constitutive, à la sauvegarde des espaces et du patrimoine naturels, notamment via la formation des professionnels de la nature.

L'Agence française pour la biodiversité a pris le relais du GIP-ATEN dans les missions de formation que lui attribue la Loi n° 2016-1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages.

Cette « reprise » par l'AFB va modifier significativement les modalités de formation dont bénéficiaient jusqu'alors les agents des réserves naturelles.

Les considérants

Rappelant que les organismes gestionnaires et agents des réserves naturelles doivent être mis en situation d'exercer leurs missions dans des conditions optimales, notamment par le biais de la formation ;

Considérant le rôle de formation des professionnels de la nature de l'Agence française pour la biodiversité (AFB) ;

Considérant que l'AFB devra disposer à partir de 2019 d'un modèle économique pour la formation des agents des espaces naturels protégés efficace et pérenne ;

Considérant la réflexion sur l'avenir de l'offre de formation « Espaces naturels protégés » au sein de l'AFB engagée avec les quatre réseaux d'espaces protégés (Réserves naturelles, Conservatoires d'espaces naturels, Parcs Naturels Régionaux et Conservatoire du littoral) ;

Considérant la réforme en cours sur la formation professionnelle dont les impacts attendus sur les modalités de formation par l'AFB des agents des espaces naturels protégés seront potentiellement majeurs.

Les membres de Réserves naturelles de France, réunis en Assemblée Générale, le 6 avril 2018 :

Souhaitent que la réflexion engagée sur l'avenir de l'offre de formation tienne compte des nécessités suivantes :

- **Le maintien de la gratuité** pour les organismes gestionnaires de Réserves naturelles de l'offre de formation soit assurée ;
- **L'adaptation de la formation** au public à qui elle s'adresse pour répondre aux spécificités des métiers des gestionnaires ;
- **Le caractère professionnalisant des formations** proposées en lien avec le référentiel des métiers ;
- **Une offre en adéquation avec la demande croissante**, notamment quant aux formations « commissionnement » ;
- le développement de **formations relatives à la santé et sécurité** des agents des réserves naturelles.

Demandent à l'AFB et la Commission professionnalisation et police de l'environnement de RNF de mener une réflexion sur :

- **l'opportunité de rendre obligatoire** certaines formations et certains recyclages ;
- la mise en place d'un **plan de formation adaptable à chaque structure** pour tenir compte de la diversité des gestionnaires.

La motion est adoptée à l'unanimité des membres présents à l'Assemblée générale.